

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de la direction, de l'administration et de la gestion

Rubrique : Direction

Autres appellations courantes : Manager de proximité, Responsable de site, Responsable d'encadrement, coordinateur de secteur ou d'activité, responsable de service, encadrant intermédiaire

ROME : K1802 - Développement local

Fiches de la cohésion sociale : Personnel d'encadrement

Points de repère : classification et critères classants : [G - H]

- taille du site, des équipes, du nombre de personnes accueillies

Les finalités du métier

Positionnés sous la responsabilité de la direction de structure, le responsable de secteur coordonne, gère et supervise un secteur d'activité d'une structure, un ensemble de sites, d'établissements ou de dispositifs d'une structure ou d'un secteur d'activité, en cohérence avec le projet de la structure et des cadres réglementaires.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la coordination et le développement des activités : application du projet de la structure, coordination des activités des différents sites, développement de nouveaux partenariats, etc.
- la coordination et gestion d'équipe : coordination, formation et encadrement en proximité des équipes de directions, accompagnement à la mise en oeuvre du projet de la structure, proposition de ressources pédagogiques, etc.
- la gestion administrative et financière : consolidation et suivi des budgets alloués à son secteur, gestion des ressources matérielles, rédaction de rapports d'activité
- la représentation de la structure : participation et préparation aux comités de pilotage et de réunion avec les principaux financeurs, participation à des événements locaux en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs
- la garantie de la sécurité et du respect des normes : respect des réglementations en vigueur notamment en matière de sécurité publique et de protection des mineurs, mise en place de procédures de sécurité adaptées aux activités

Variabilité

L'ampleur et l'importance de ses missions peuvent varier en fonction de la taille et de l'organisation de sa structure et des besoins d'encadrement (nombre de sites et de services, activités des sites à coordonner, etc.), ainsi que l'échelle territoriale dans laquelle s'inscrit le projet de la structure.

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Représenter la structure auprès de différents partenaires
- Communiquer avec les autres professionnels de la structure pour assurer une coordination optimale des activités
- Organiser et gérer des équipes pluridisciplinaires
- Diriger, motiver et encadrer une équipe en accompagnant les évolutions professionnelles
- Mettre en place des outils de suivi et de gestion de projets
- Assurer une veille législative et réglementaire concernant l'encadrement des activités auprès des jeunes
- Rédiger un écrit de manière claire et synthétique
- Monter un dossier de subvention ou de financement
- Elaborer le budget prévisionnel et assurer la gestion et le suivi budgétaire
- Elaborer des stratégies de communication et contribuer à la création de supports adaptés aux différents publics

Connaissances

- Outils bureautiques
- Environnement et acteurs institutionnels et associatifs du territoire
- Environnement juridique et réglementaire du secteur (convention collective, règlement ACM, etc.)
- Techniques de management
- Réglementations spécifiques aux accueils collectifs de mineurs (ACM) ou aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Savoir-être

- Autonome
- Créatif
- Organisé
- A l'écoute
- Responsable

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau BTS/DUT (niveau 5)

Diplômes requis pour exercer le métier :
DEJEPS, voire DESJEPS, licence en gestion des organisations, licence en économie sociale et

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : 1 à 3 année(s) d'expérience dans une structure de l'éducation populaire peuvent être requises

Spécificités de la filière

Autres engagements : service civique, bénévolats dans des structures associatives partageant des valeurs de l'éducation volontaire

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : La communication, le marketing et la promotion des activités

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : /

À renforcer : Utiliser les outils de communication, gérer les réseaux sociaux

Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chargé de partenariats - Coordinateur ou chargé de projet - Directeur, directeur adjoint de structures	Responsable ou directeur des ressources humaines	/
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Chargé de développement (Sport, Alisfa, etc.) - Responsable ou référent de secteur (Alisfa, BAD, etc.) - Directeur de structures (Alisfa, BAD, etc.) - Responsable d'agence (BAD)	- Responsable de promotion et marketing sportif (Sport) - Chargé de promotion et marketing sportif (Sport)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.